

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MERIT® SOLUPAK® INSECTICIDE 75% WETTABLE POWDER IN WATER SOLUBLE PACKETS

Version 2.0 / CDN
102000007120

1/11
Date de révision: 12/03/2018
Date d'impression: 12/04/2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial MERIT® SOLUPAK® INSECTICIDE 75% WETTABLE POWDER IN WATER SOLUBLE PACKETS

Code du produit (UVP) 04399455

Numéro de la FDS 102000007120

No. d'Enregistrement PCP 25932

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Toxicité aiguë(Oral(e), Inhalation): Catégorie 4
Poussière combustible: Catégorie 1

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MERIT® SOLUPAK® INSECTICIDE 75% WETTABLE POWDER IN WATER SOLUBLE PACKETS

Version 2.0 / CDN
102000007120

2/11
Date de révision: 12/03/2018
Date d'impression: 12/04/2018

Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par inhalation.
Peut former des mélanges air-poussière combustibles.
Mener l'évaluation des dangers poussière.

Conseils de prudence

Laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Éviter de respirer les poussières.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Imidaclopride	138261-41-3	75.0
Acide lignosulfonique, sel de sodium	8061-51-6	5.0
acide naphthalènesulfonique, bis(méthyl-1 éthyl)-, dérivés méthyles, sels de sodium	68909-82-0	3.2

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MERIT® SOLUPAK® INSECTICIDE 75% WETTABLE POWDER IN WATER SOLUBLE PACKETS

Version 2.0 / CDN
102000007120

3/11
Date de révision: 12/03/2018
Date d'impression: 12/04/2018

Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Symptômes	Aucun symptôme connu à ce jour.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Eau, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre chimique sèche

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure Non applicable

Explosivité Donnée non disponible

Classe d'explosibilité de poussière Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MERIT® SOLUPAK® INSECTICIDE 75% WETTABLE POWDER IN WATER SOLUBLE PACKETS

Version 2.0 / CDN
102000007120

4/11
Date de révision: 12/03/2018
Date d'impression: 12/04/2018

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eviter toute formation de poussière. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.

Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.
Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MERIT® SOLUPAK® INSECTICIDE 75% WETTABLE POWDER IN WATER SOLUBLE PACKETS

Version 2.0 / CDN
102000007120

5/11
Date de révision: 12/03/2018
Date d'impression: 12/04/2018

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Imidaclopride	138261-41-3	0.7 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

Mesures générales de protection

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.
Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc à beige clair
Etat physique	poudre
Odeur	aucun(e)
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	7 (1 %) suspension dans l'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MERIT® SOLUPAK® INSECTICIDE 75% WETTABLE POWDER IN WATER SOLUBLE PACKETS

Version 2.0 / CDN
102000007120

6/11
Date de révision: 12/03/2018
Date d'impression: 12/04/2018

Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	30 lb/ft ³ (masse volumique apparente après tassement)
Taux d'évaporation	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
Point de fusion / congélation	Non applicable
Hydrosolubilité	dispersable
Energie minimale d'inflammation	> 100 - < 300 mJ
Température de décomposition	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Viscosité	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Explosivité	Donnée non disponible
Classe d'explosibilité de poussière	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique	Donnée non disponible
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MERIT® SOLUPAK® INSECTICIDE 75% WETTABLE POWDER IN WATER SOLUBLE PACKETS

Version 2.0 / CDN
102000007120

7/11
Date de révision: 12/03/2018
Date d'impression: 12/04/2018

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx) Acide chlorhydrique (HCl)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition Ingestion, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Absorption par la peau, Inhalation

Effets immédiats

Œil Provoque une irritation des yeux.

Peau Nocif en cas d'absorption par la peau.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation Nocif par inhalation.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (mâle Rat) 2,591 mg/kg
DL50 (femelle Rat) 1,858 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (mâle Rat) 2.65 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Déterminé en forme d'aérosol liquide.
(réel)

CL50 (femelle Rat) 2.75 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Déterminé en forme d'aérosol liquide.
(réel)

Toxicité cutanée aiguë DL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée irritation légère (Lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Insignifialement irritant. (Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Imidaclopride : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MERIT® SOLUPAK® INSECTICIDE 75% WETTABLE POWDER IN WATER SOLUBLE PACKETS

Version 2.0 / CDN
102000007120

8/11
Date de révision: 12/03/2018
Date d'impression: 12/04/2018

Imidaclopride : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Imidaclopride : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Imidaclopride : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Imidaclopride : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Imidaclopride : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Imidaclopride sont liés à la toxicité maternelle.

Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 211 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 85 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.
	CE50 (Chironomus riparius (ver de vase)) 0.0552 mg/l Durée d'exposition: 24 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.
Toxicité chronique pour les	EC10 (Chironomus riparius (ver de vase)): 2,09 µg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MERIT® SOLUPAK® INSECTICIDE 75% WETTABLE POWDER IN WATER SOLUBLE PACKETS

Version 2.0 / CDN
102000007120

9/11
Date de révision: 12/03/2018
Date d'impression: 12/04/2018

invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 28 jr La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.
Toxicité des plantes aquatiques	CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) > 10 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.
Biodégradabilité	Imidaclopride: Pas rapidement biodégradable
Koc	Imidaclopride: Koc: 225
Bioaccumulation	Imidaclopride: Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Imidaclopride: Modérément mobile dans le sol
Information écologique supplémentaire	Aucune donnée écologique supplémentaire disponible.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser se propager sur les plantes fleurissantes lorsque les abeilles sont présentes dans les zones traitées.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Le produit pur ou dilué prêt à l'emploi ainsi que l'eau de rinçage qui ne peut être utilisé suivant les instructions figurant sur l'étiquette peut être jeté sur place ou dans un centre de déchets agréé. Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.
Emballages contaminés	Perforer le récipient pour éviter la réutilisation. Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MERIT® SOLUPAK® INSECTICIDE 75% WETTABLE POWDER IN WATER SOLUBLE PACKETS

Version 2.0 / CDN
102000007120

10/11
Date de révision: 12/03/2018
Date d'impression: 12/04/2018

TDG

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (IMIDACLOPRIDE)

49CFR

Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse

IMDG

Numéro ONU	3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (IMIDACLOPRID MIXTURE)

IATA

Numéro ONU	3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (IMIDACLOPRID MIXTURE)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations

Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

Freight Classification:

INSECTICIDES OR FUNGICIDES, N.O.I., OTHER THAN POISON

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MERIT® SOLUPAK® INSECTICIDE 75% WETTABLE POWDER IN WATER SOLUBLE PACKETS

Version 2.0 / CDN
102000007120

11/11
Date de révision: 12/03/2018
Date d'impression: 12/04/2018

No. d'Enregistrement PCP 25932

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 1 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 1 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 12/03/2018

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.